

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 10

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à Madame Lucile MOREL
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Délibération n°20231212DEL53

VOEU

Vœu présenté par le groupe "En Avant Brondillant(e)s !" : Diffusion des tribunes au sein du magazine B[r]onjour

RAPPORTEUR : M. STEVENS BOBI

Mesdames, Messieurs,

Nous observons des problèmes récurrents dans la diffusion des tribunes des élus de la majorité au sein du magazine B[r]onjour.

Déjà en novembre 2023, la tribune d'En Avant Brondillant(e)s ! n'a pas été diffusée aux habitants de Bron. Le directeur de la publication (notre Maire) ayant estimé qu'elle intègre des propos « qui présentent un caractère manifestement injurieux ou diffamatoires » car nous affichions les indemnités de Jérémie Bréaud, expliquions que le Maire ne s'appliquait pas les mêmes restrictions par rapport à ce qu'il a fait voter pour les adjoints et les délégués, ce qui a permis de maximiser son indemnité.

Nous concluons alors par la question suivante « Monsieur le Maire, vous demandez des efforts à tous, pourquoi ne pas en faire autant ? »

En décembre 2023, nous avons découvert que le titre de notre tribune a été modifié. Ainsi sachez que le titre « Brondillants : continuons ensemble à faire vivre la démocratie locale ! » n'est pas de nous, puisque notre titre était « Notre tribune censurée ! »

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

– **APPORTER** votre soutien au fait que les tribunes des élu(e)s ne doivent pas pouvoir être modifiées, qu'il faille apporter la plus grande attention à leurs intégrations et que le respect de la liberté d'expression doit être garanti.

Après délibération, le Conseil Municipal REJETTE A LA MAJORITE le vœu présenté.

Le Maire,

Jérémie BREAUD